

Retraite : combien épargner pour toucher 1000 euros de plus par mois ?

Publié le : 07/04/2014

Auteur : Olifan Group

“Je souhaite épargner pour ma retraite. Mais cela me rapportera combien ?”. Je réponds ici à cette question en calculant le rendement de votre effort d'épargne-retraite selon que vous le commencez à 35, 40, 45, 50 ou 55 ans.

Mon scénario : 100% des versements sur des fonds en euros

Dans le tableau qui suit, j'ai choisi le scénario suivant, volontairement très prudent :

- vous placez votre épargne-retraite sur un contrat Madelin (dirigeant TNS), sur un “Art 83” (dirigeant salarié), ou un PERP (dirigeant salarié ou TNS), qui vous serviront une **rente viagère (et non un capital), avec ou sans réversion**. Votre conjoint et vous-même avez le même âge.
- vous investissez la totalité de vos versements sur des **fonds obligataires en euros**, avec un rendement moyen de 2,5 %.
- vous prenez votre **retraite à 65 ans**, après avoir épargné pendant 10, 15, 20, 25 ou 30 ans.

Les résultats figurent dans le tableau ci-dessous. A titre d'exemple, si vous commencez à épargner à 50 ans et que vous souhaitez une rente avec réversion, vous

devrez verser 1 613 euros par mois pour toucher les 1000 euros de rente mensuelle à la retraite.

En revanche, si vous commencez à épargner à 40 ans, il vous faudra verser seulement 845 euros par mois : presque moitié moins.

Quel effort d'épargne pour toucher 1000€ de rente mensuelle à 65 ans ?

Votre âge au début des versements	Epargne mensuelle pour une rente simple	Somme totale épargnée (rente simple)	Epargne mensuelle pour une rente réversible à 100%	Somme totale épargnée (rente réversible à 100%)
35 ans	564 €	203 040 €	657 €	236 520 €
40 ans	725 €	217 500 €	845 €	253 500 €
45 ans	970 €	232 800 €	1 130 €	271 200 €
50 ans	1 385 €	249 300 €	1 613 €	290 340 €
55 ans	2 222 €	266 640 €	2 590 €	310 800 €

Un effort d'épargne conséquent mais indispensable

A chaque fois que je présente ce tableau, la réaction est la même : *“on épargne beaucoup pour ne pas toucher grand-chose”*.

D'accord , mais mettez-vous à la place de l'assureur. **En s'engageant à vous verser une rente, il risque de devoir le faire très longtemps**. Si vous vivez vieux (je vous le souhaite), vous toucherez peut-être ces 1 000 euros par mois pendant 25 ans ou davantage. Alors que vous aurez peut-être versé pendant 10 ans seulement.

On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. N'oubliez pas non plus, si vous êtes dirigeant ou travailleur non salarié, que vous ne toucherez pas grand-chose de votre régime obligatoire : cet effort d'épargne personnel est indispensable.

Et si vous mourez jeune, disons dans les cinq ans qui suivent votre arrêt d'activité ?

Sachez que **tous les bons contrats retraite proposent aujourd'hui des annuités garanties** : ils s'engagent à verser la rente pendant un minimum de 10 ou 15 ans, à vous-même, à votre conjoint et en dernier recours, aux bénéficiaires que vous désignez. Je peux vous proposer l'un de ces contrats.

C'est bien plus avantageux que votre régime de retraite obligatoire, qui vous ponctionne toute votre vie et ne vous verse que six mois de pension si vous disparaissiez six mois après votre retraite.

Trois conseils pour améliorer votre future pension

- **Commencez à épargner tôt** : le tableau ci-dessus montre clairement que les épargnants “tardifs” sont nettement désavantagés par rapport aux “précoces”. Ils doivent épargner bien plus chaque mois, et ils épargnent une somme totale plus importante pour assurer leurs 1 000 euros de rente mensuelle.

Beaucoup de dirigeants et de travailleurs non salariés ont la capacité de faire cet effort d'épargne avant la cinquantaine. Ils ont tout intérêt à anticiper.

- **Misez sur des contrats à rente viagère** : vos versements bénéficient de fortes incitations fiscales et vous êtes assuré de toucher un revenu jusqu'à la fin de votre vie. Alors que vos placements financiers (assurance-vie, PEA) resteront soumis aux aléas des marchés. Aurez-vous encore l'énergie d'y faire face à 75 ou 80 ans ?

- **Investissez une partie de votre épargne dans des fonds actions**. Par rapport aux 2,5 % de rendement des fonds obligataires, vous pouvez espérer 2 ou 3 points de plus. Et rien ne vous empêche de réduire la proportion d'actions à mesure que la retraite approche pour sécuriser vos gains.

[Par Olifan Group](#)

Lire aussi :

[Retraite : 2018, l'année ou jamais pour commencer à épargner](#)